



### Etat civil du participant :

Nom : \_\_\_\_\_ Pénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ ou \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Dates du stage : du \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2009 au \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2009

### Formule souhaitée :

Stage de 5 jours <input type="checkbox"/> 5 x 2 heures par jour <input type="checkbox"/> 5 x 4 heures par jour	120 € 240 €	Acompte : 60 € Acompte : 120 €	<b>Modalités de règlement :</b> Réservation effective au versement de l'acompte. Solde à régler le premier jour du stage.  <b>Conditions de participation :</b> - Certificat médical - Savoir nager - Autorisation parentale  <b>Annulations / Responsabilités :</b> Voir conditions générales de vente au dos.
Stage de 2 jours : <input type="checkbox"/> 2 x 2 heures par jour <input type="checkbox"/> 2 x 4 heures par jour	60 € 120 €	Acompte : 30 € Acompte : 60 €	
Stage mini surfeurs / 6 - 10 ans <input type="checkbox"/> 5 x 1h30 par jour	100 €	Acompte : 50 €	
<input type="checkbox"/> Séance de 2 heures	30 €	Solde à régler	

### Autorisation parentale :

Je soussigné(e),  
père, mère, tuteur légal :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

autorise mon fils, ma fille :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ à participer aux activités encadrées par les moniteurs de l'école du Surf Club de la Presqu'île et accepte les conditions générales de ventes de l'école de surf du Surf Club de la Presqu'île\*.



Surf Club de la Presqu'île  
L è g e - C a p F e r r e t

2009

Bulletin d'inscription Ecole

## Conditions générales de vente

### Art.1 : Inscription

Toute inscription à un cours de surf ou à une prestation club dans notre structure se fait à partir du formulaire d'inscription qui devra être dûment complété par les parents ou le tuteur légal s'il s'agit d'un mineur, ou par la personne concernée s'il s'agit d'une personne majeure. Le règlement de la prestation se fera en espèce, chèque, coupons sport ou chèques vacances. Un acompte de 50% du montant total sera demandé pour valider la réservation. Le solde sera à régler le premier jour du stage (premier jour des entraînements pour le club).

### Art.2 : Conditions de participation :

Pour toute souscription à une prestation de l'école Surf Club de la Presqu'île, les participants doivent remplir les conditions suivantes :

- Titulaire d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du surf datant de moins d'un an;
- Savoir nager;
- Autorisation parentale dûment complétée pour les mineurs.

### Art. 3 : Annulation des cours :

En cas de mauvaises conditions météorologiques (mer trop forte, orage...), les cours qui ne pourront être effectués dans le cadre de la prestation souscrite seront, en accord avec les élèves :

- Remplacés par une activité de substitution (découverte du milieu, du matériel, sensibilisation à l'écologie, cours théoriques, visite atelier de shape...)
- Reportés à une date ultérieure dans la possibilité des plannings de l'école et des disponibilités de l'élève
- Transformés en avoir valable dans notre école de surf (école uniquement)
- Remboursés en dernier recours (école uniquement)

### Modalités de remboursement d'acompte

Toute annulation intervenant :

- Un mois avant la prestation : totalité de l'acompte remboursé
- 15 jours avant la prestation : la moitié de l'acompte remboursé
- Moins de 15 jours avant la prestation : l'acompte ne sera pas remboursé

Les cours non effectués du fait de l'élève ne seront pas remboursés.

### Art. 4 : Responsabilité :

Les élèves sont pris en charge par la structure Surf Club de la Presqu'île et donc sous la responsabilité des éducateurs durant les horaires de cours définies et communiquées à l'avance. Les créneaux horaires durent 2 heures (sauf confirmés et élite).

Cas particuliers : le créneau des minis surfeurs dure 1 heure 30.

Les élèves sont à nouveau sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs à la fin de ce créneau horaire. La responsabilité civile du Surf Club de la Presqu'île cesse en dehors de ce cadre. Les parents ont obligations de s'assurer que les cours ont bien lieu avant de laisser leurs enfants au Surf Club de la Presqu'île.

Chaque personne inscrite est responsable du matériel en cas de perte ou de vol. Les participants doivent bénéficier d'une assurance individuelle accident et d'une assurance individuelle rapatriement.

### Art. 5 : Assurance :

Toutes les personnes qui souscrivent à une prestation à l'école Surf Club de la Presqu'île se verront systématiquement délivrer une licence fédérale, incluant notamment des garanties en responsabilité civile, en individuelle accident, assistance et recours, dont les modalités sont décrites dans le contrat MAIF à disposition des parents ou tuteurs légaux. Les licences pratiquants ou compétitions offrent des garanties pour la totalité du temps de pratique de surf. La licence école n'offre ces garanties que pendant les heures d'enseignement définies ci-dessus. Le Surf Club de la Presqu'île met à disposition des adhérents des formulaires permettant de souscrire des garanties d'assurance complémentaires. Les parents ou tuteurs légaux peuvent refuser ces garanties d'assurance s'ils estiment être suffisamment couverts par leur propre contrat d'assurance, selon les modalités prévues par la loi sur le sport.

### Art. 6 : Engagements du Surf Club de la Presqu'île :

Le Surf Club de la Presqu'île s'engage à respecter la charte de qualité Ecole Française de Surf (charte visible au club) ainsi que les avantages licenciés définis dans la plaquette club.